

PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 02 MAI 2019

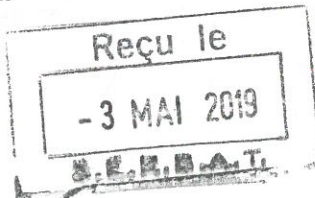
Service Déplacements Infrastructures Transports

Département Infrastructures et Déplacements

Nos réf : 2019-059
Vos réf. :

Affaire suivie par : Jean-Baptiste Martini
jean-baptiste.martini@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 36 17 46 54 – Fax : 02 36 17 46 50

Courriel : sdit.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr



M. le Directeur Départemental des Territoires
d'Eure-et-Loir
Service SERBAT – M.CROSNIER William
17, Place de la République
CS 40517
28008 CHARTRES Cedex

Objet : Enquête publique de suppression du PN 97 à Autheuil (Cloyes-les-Trois-Rivières)

Monsieur le directeur,

Suite à l'accident d'Allinges du 2 juin 2008, le Gouvernement a décidé d'engager le traitement des passages à niveau (PN) du réseau routier national considérés comme préoccupants.

Le passage à niveau n°97 situé sur la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières au lieu-dit Autheuil et à l'intersection de la RN10 et de la ligne de chemin de fer de Brétigny à La-Membrolle-sur-Choisille (point kilométrique 140 + 029) est classé en 1^{re} catégorie par arrêté préfectoral du 13 novembre 2017.

Le 9 décembre 2015, a été signée entre l'État et SNCF RESEAU (anciennement RFF depuis le 1er janvier 2015) une convention de financement pour réaliser les études et les travaux du projet de suppression de ce PN. La maîtrise d'ouvrage sur le périmètre routier est confiée à la DREAL et la maîtrise d'ouvrage sur le périmètre ferroviaire est confiée à SNCF RESEAU.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir faire procéder dans la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières, à une enquête publique suivant les articles L-134-1 et suivants du code des relations entre le public et les administrations.

À cet effet, je vous joins le dossier de suppression, ainsi qu'un projet d'arrêté préfectoral de suppression du passage à niveau.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'assurance de ma haute distinction.

Le Chef du Service Déplacements
Infrastructures et Transports



Pascal Paradis

PJ :

- 1 dossier de suppression du PN 97
- 1 projet d'arrêté préfectoral de suppression pour le PN 97